

RT2012 : un label « environnemental » en lieu et place des labels HPE et THPE

« Il n'est ni souhaitable, ni nécessaire de réviser sur le fond la RT2012 », mais il n'y aura pas de labels HPE et THPE de la RT2012, qui seront remplacés par un label de performance environnementale et pas seulement énergétique. C'est ce que vient d'annoncer la ministre du logement Cécile Duflot au Moniteur et au site lemonitor.fr. La ministre explique que, en plus des cinq usages de l'énergie couverts par la RT2012, le futur label prendra en compte, notamment, la consommation d'eau et les émissions de CO₂, et ce tant lors de la construction qu'à l'usage. Ce futur label RT2012 sera défini « avant la fin de l'année » et sera d'application volontaire. Il sera « très exigeant et très lisible » et « s'appuiera sur des démarches existantes », précise la ministre.

Elle annonce, par ailleurs, que va progressivement être rendue obligatoire la maquette numérique dans les marchés publics d'Etat. Et qu'un responsable national du « déploiement du numérique dans le bâtiment » sera nommé. Un signe de qualité sera créé pour valoriser les entreprises « engagées dans le bâtiment 2.0 ». L'objectif, ajoute Mme Duflot, c'est d'avoir demain une véritable Carte Vitale du bâtiment qui permette aux professionnels et aux habitants de conserver la mémoire de toutes les étapes de la construction et de la rénovation. La ministre dit aussi qu'il faudra « mettre à disposition les règles de l'art en format numérique pour que l'artisan puisse les consulter sur son chantier ». Elle estime, d'autre part, que le CSTB doit « fluidifier ses avis techniques ».

Jean-Jack Queyranne, président du Collectif Effinergie, vient d'estimer dans un communiqué que le label annoncé par Mme Duflot semblait « d'une particulière complexité et d'une efficacité hasardeuse ». Il propose que l'on intègre « a minima » les référentiels Effinergie+ et BEPOS-Effinergie dans ce label.

Inquiétude et mobilisation de la filière du génie climatique à propos des futurs CEE

Dix-sept organisations professionnelles, dont plusieurs de la filière du génie climatique, viennent de s'inquiéter, dans une lettre au ministre de l'Énergie, d'un « durcissement considérable » des règles des certificats d'économie d'énergie (CEE) actuellement envisagé par la puissance publique et d'un risque, en conséquence, que la vente de certains équipements (en particulier, chaudière à condensation, PAC, solaire thermique et chaudière bois) puisse être freinée, en rénovation, au cours de la future période des CEE, 2015-2017. Pour cette nouvelle période, on envisage au ministère de l'Énergie la mise en place d'une référence marché et non plus parc, et ce « afin de se mettre en conformité avec les exigences de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique, et pour aligner les critères techniques des CEE avec les autres dispositifs de soutien (notamment écoconditionnalité) », explique-t-on au ministère. La consommation de référence - à partir de laquelle serait calculée l'économie d'énergie CEE - deviendrait celle des équipements disponibles à la vente sur le marché et non plus celle du parc existant. Les signataires de la lettre soulignent que cela pourrait inciter les fournisseurs d'énergie à réduire, voire cesser, leurs actions de soutien financier. Et ils parlent d'interprétation « excessivement étroite et pénalisante », par les autorités françaises, de la directive sur l'efficacité énergétique. Ils réclament la conservation de la référence parc plutôt qu'une référence qui serait basée sur les performances des seuls nouveaux systèmes. Cette dernière référence « dévaloriserait d'un facteur 3 à 10 » les fiches d'opérations standardisées CEE, estiment les signataires, qui demandent que la révision de ces fiches prenne en compte l'évolution de la performance du parc depuis 2006.

Régulation/GTB : après + 2% en 2013, les fabricants sont plutôt confiants pour 2014

Particulièrement grâce à la RT2012, le chiffre d'affaires total des fabricants de matériels de GTB et de régulation de génie climatique regroupés au sein du syndicat ACR, a enregistré une croissance de 2% l'an passé (contre +3% en 2012), à 334,9 M€. Sur le marché de la régulation de chauffage individuel et collectif, a été enregistré en 2013 un recul de 0,2% (contre +2,1% en 2012), à 125,4 M€, tandis que, en régulation de ventilation et de climatisation, c'est une progression de 1,8% qui a été observée (contre +0,8%), à 76 M€, une progression surtout due à la ventilation et aux travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Alors que le marché de la régulation de chauffage électrique régressait de façon importante en construction neuve l'an passé, celui du chauffage à eau chaude a connu, lui, une évolution inverse, avec une augmentation de nombre de produits vendus. Mais avec aussi une certaine stabilité en termes de facturations. Les exigences de la RT2012 ont entraîné une hausse des prix de revient de la construction, ce qui se traduit par une très forte pression sur les prix de vente de nos industriels, regrette Jean Daniel Napar (Siemens), président d'ACR.

En régulation de chauffage à eau chaude, le marché a été tiré, en 2013, plus particulièrement par les régulateurs programmables, les thermostats d'ambiance programmables et les modèles numériques filaires. Ces dernières solutions sont privilégiées dans le neuf, alors que les solutions sans fil sont généralement utilisées pour la rénovation, commente-t-on à ACR, où on ajoute que, en rénovation, les utilisateurs « arbitrent encore souvent en faveur de solutions non programmables ». 2013 a été également marquée par une « forte » croissance des régulateurs pour planchers chauffants. Par ailleurs, les régulateurs multizones « s'imposent de plus en plus dans le résidentiel ». Au syndicat ACR, on signale aussi une « bonne » croissance 2013 des vannes auto équilibrantes, croissance liée au développement des réseaux à débit variable, ainsi qu'à la RT2012.

Sur le marché de la régulation de la ventilation et de la climatisation, la famille des moteurs de registre de VMC a progressé en 2013 comme en 2012, tandis que les régulateurs non intégrés et les vannes de régulation correspondantes continuaient de baisser. En GTB, la croissance de 2012 s'est répété en 2013, + 3,2%, à 80,3 M€, avec la poursuite d'un développement des ventes d'applications avec web embarqué, ainsi que d'unités de traitement locales. Même évolution positive en régulateurs communicants et en postes multi-techniques. L'intelligence du bâtiment se décentralise dans des fonctions de régulation de plus en plus terminales, analyse-t-on à ACR, où on ajoute que les protocoles propriétaires ont chuté de 50% l'année dernière et qu'ils « ne dépassent plus les 10% du marché ». Quant aux régulateurs terminaux communicants en BACnet ou KNX, ils tirent leur épingle du jeu avec les taux de croissance les plus élevés, même si LON domine encore le parc existant, poursuit-on. On précise toutefois que la croissance du chiffre d'affaires GTB en 2013 s'explique, au moins en partie, par un glissement de gros projets d'une année sur l'autre. En ce qui concerne l'activité de « services » des industriels d'ACR, activité qui concerne en grande partie les contrats d'entretien de GTB, le marché a totalisé 53,2 M€ en 2013, +6,2%.